Image not found or type unknown

droit de modification du contrat d 'abonnement.

Par **has78**, le **17/02/2009** à **21:48**

Bonjour,

j'ai il y'a 2jours souscris un abonnement téléphonique comprenant 3h de communication. J'ai bénéficier d'un téléphone gratuit seulement parce que j'avais pris le forfait d'une heure. Le vendeur m 'a affirmé que je pourrais dès le mois prochaine modifier mon forfait et passer d'un forfait de 3h à un forfait d'1h.Or, sur le site, les possibilités de modification sont 2h de communication et plus.

J'aimerais savoir si je pourrais garder le téléphone en résiliant mon abonnement.

L erreur ou le mensonge du vendeur peut elle etre prouvée?

quelles solutions s'offrent à moi pour ne pas rester lié à ce forfait de 3h.

MERCI BEAUCOUP POUR VOS FUTURES REPONSES.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés